

# L'INSCRIPTION HÉBRAÏQUE

DU TITRE DE LA SAINTE CROIX

RESTITUÉE

ET L'HEURE

DU CRUCIFIEMENT DE N. S. J. C.

DÉTERMINÉE

DEUX DISSERTATIONS EN FORME DE LETTRES

P A R

MR. P. L. B. DRACH

RABBIN CONVERTI

---

*Ouvrage enrichi d'une planche gravée.*

---

SECONDE ÉDITION.

ROME

CHEZ FRANÇOIS BOURLIÈ

AVEC APPROBATION

1831.

L'INSCRIPTION HÉBRAÏQUE

DU TITRE DE LA SAINTE CROIX

RESTITUÉE

ET L'HEURE

DU CRUCIFIEMENT DE N. S. J. C.

DÉTERMINÉE

DEUX DISSERTATIONS EN FORME DE LETTRES

P A R

M<sup>R</sup>. P. L. B. DRACH

RABBIN CONVERTI



SECONDE ÉDITION.

<sup>2</sup> פ ל ט ס ז טו טז

<sup>10</sup> טז <sup>9</sup> טז <sup>8</sup> טז <sup>7</sup> טז <sup>6</sup> טז <sup>5</sup> טז <sup>4</sup> טז <sup>3</sup> טז

<sup>1</sup> טז טז טז טז טז טז טז טז

<sup>11</sup> טז טז טז טז

<sup>12</sup> טז טז טז טז

<sup>13</sup> טז טז טז טז טז טז טז טז

<sup>14</sup> טז טז טז טז טז טז טז טז

A M. L'ABBÉ LIBERMANN, ISRAÉLITE CONVERTI,

*Etudiant en théologie, au séminaire  
S. Sulpice, à Paris.*

Mon cher ami,

Votre note relative à la contradiction apparente des SS. Evangélistes au sujet de l'heure du crucifiement de Notre-Seigneur, m'est parvenue à Rome. Je satisferai à votre demande dans cette lettre, en soumettant à votre excellente critique ce que j'ai dit dans une autre circonstance pour résoudre cette difficulté que nous opposent les adversaires de l'Evangile. Nous verrons encore par cet exemple combien sont futiles les objections des incrédules contre l'écriture sainte. Examinées par le simple bon sens dégagé de toute prévention, leurs attaques furieuses ne servent qu'à prouver la faiblesse de leurs armes, et faire briller d'un nouvel éclat la parole de Dieu. Ainsi la pierre plus elle est frappée violemment par l'acier qui semble vouloir la réduire en poudre, plus elle laisse échapper de son sein des faisceaux de lumière : *Numquid non verba mea sunt quasi ignis, dicit Dominus, et quasi malleus conterens petram.* Jerem. xxii. 29.

Réunissons, pour en former comme un seul cadre, les quatre passages des écrivains sacrés que l'on s'est efforcé de montrer en opposition les uns avec les autres.

S. Matt. XXVII. 45. ἀπὸ ἧς ἕκτης ὥρας σκότειον ἐγένετο.

S. Marc. XV. 25. ἦν ἡ ὥρα τρίτη καὶ ἐσαύρωσεν αὐτοὶ.

\*

) 4 (

33. γενομένης δὲ ὥρας ἑκτης, σκό-  
τῳ ἐγένετο.

S. Luc. XXIII. 44. ἦν δὲ ὡσεὶ ὥρα ἑκτη, καὶ σκό-  
τῳ ἐγένετο.

S. Jean. XIX. 44. ἦν ἡ παρασκευὴ τῆ πάσχα ὥ-  
ρα ἡ ὡσεὶ ἑκτη, καὶ λέγει (ὁ  
πιλάτῳ) τοῖς ἰουδαίοις. Ἴδε ὁ  
Βασιλεὺς ὑμῶν.

La seule inspection de ces textes fait disparaître la pré-  
tendue contradiction entre S. Matthieu et S. Marc. Le pre-  
mier ne fait nulle mention de l'heure du crucifiement, non  
plus que S. Luc. Reste S. Jean qui semblerait effectivement  
dire que lorsque Pilate présenta JESUS-CHRIST au peuple,  
il était près de la sixième heure, c'est-à-dire près de midi.  
De plus c'est une tradition antique et constante dans l'Eglise  
que Notre Seigneur fut mis en croix vers le milieu du jour.

Les traitements inhumains que depuis son arrestation cet  
Agneau de Dieu avait eu à supporter dans son Corps Sacré,  
rendent probable que le supplice de la Croix, si cruel, ne  
tarda pas à épuiser le peu qu'il lui restait de forces, et le  
fit entrer de suite en agonie. Cet état du Rédempteur fut,  
pour ainsi dire, le signal des ténèbres lesquelles annoncè-  
rent au monde, selon l'expression de S. Denis encore pa-  
yen, que l'auteur de la nature souffrait. τὸ θεῖον πάσχει.  
Car Jésus-Christ voulait que sa sainte humanité fût soumi-  
se à toutes les faiblesses de notre corps, moins le péché.  
Ce n'est qu'au moment d'expirer qu'il reprit toute sa vigueur  
pour faire voir qu'il rendait volontairement son âme à son  
Père. Elevant la voix il s'écria avec force : *Mon Père, je  
remets mon esprit entre vos mains*. A ces mots il cessa de  
vivre, et le centurion témoin de ce prodige ne put s'em-  
pêcher de reconnaître publiquement que *cet homme était mort  
en Fils de Dieu*. Et clamans voce magna Jêsus, ait : Pater,  
in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens ex-

piravit . S. Luc. xxi. 46. Videns autem centurio qui ex adverso stabat , quia sic clamans expirasset , ait : Vere hic homo Filius Dei erat . S. Marc. xv. 39.

Ne nous arrêtons pas , mon cher ami , à l'hypothèse des commentateurs qui prétendent que les Saints Evangélistes entendaient par *première heure* l'espace de temps qui s'écoule depuis la pointe du jour jusqu'à neuf heures du matin ; que leur *troisième heure* s'étend de ce moment jusqu'à midi , et ainsi de suite. Cette distinction du jour en quatre *trihoria* implique contradiction avec la dénomination même de *tertia hora* , *sexta hora* , *nona hora* . Les juifs distinguaient parfaitement à cette époque le jour en douze heures , comme nous le voyons par ces dénominations de *troisième* , *sixième* et *neuvième heure* , et comme nous le voyons encore plus clairement dans la parabole de la vigne , S. Math. xx. 1. *Seqq.* où le Sauveur désigne la dernière heure du jour sous le nom de *onzième heure* : *Circa undecimam vero exiit . . . hi novissimi una hora fecerunt . La mishna* du talmud traité *Berahhot* , ainsi que la *guemara* du même traité et du traité *Peçahhim* , mentionnent expressément chacune des douze heures de la journée .

Pourquoi donc admettre une supposition dénuée de tout fondement ? Gardons-nous de faire jamais violence au texte sacré . La divine écriture est l'expression de la vérité : Or le caractère distinctif de la vérité c'est la simplicité qui est comme le cachet que le créateur a imprimé à toutes ses œuvres. Gardons-nous surtout de porter témérairement une main sacrilège sur le texte , et le corriger pour l'accommoder à la faiblesse de notre intelligence lorsqu'elle n'y peut atteindre d'abord . Oza fut frappé parceque sa main avait voulu soutenir l'arche de la loi du Seigneur , 2. Rois vi. 7. , quel traitement méritons-nous lorsque notre main la renverse ? Enfants soumis de la Sainte Eglise Catholique , lisons la parole de Dieu dans le même esprit



qu'elle a été inspirée et toutes les difficultés disparaîtront, tout deviendra clair et facile.

En effet si nous faisons attention aux circonstances du drame sanglant dont nous entretennent les Evangiles, nous voyons que pour la fixation de l'heure, aussi bien que pour tout le reste, ils sont parfaitement d'accord : et cela doit être ainsi parcequ'ils sont tous *verba Dei viventis*. Jérém. xxiii. 36.

Après avoir subi toute la nuit l'interrogatoire et les atroces brutalités des juifs, Jésus-Christ fut conduit dès le commencement du jour devant Pilate : *mané autem facto . . .* S. Matth. xxvii. I. *Seqq. Et confestim mané . . .* S. Marc xv. I. *Seqq. Erat autem mane*. S. Jean. xviii. 28. Le gouverneur romain devait prononcer la sentence au moins vers les neuf heures : c'est-à-dire à la troisième heure du jour de la saison d'alors qui étoit l'équinoxe. Car il n'est pas supposable qu'il restât en tribunal, occupé de cette unique affaire, jusqu'à midi. A l'instant même les juifs dans leur impie impatience s'empressèrent d'effectuer la sentence. C'est ce que dit précisément S. Marc : *Erat autem hora tertia et crucifixerunt eum*, ce qui veut dire : il étoit la troisième heure du jour lorsque la sentence commença d'être mise à exécution.

Maintenant si nous considérons le temps qui devait écouler pendant le pénible trajet que le divin patient avait à parcourir du Prétoire au Calvaire traînant lentement le lourd instrument de son supplice, puis les préparatifs du crucifiement se composant d'une infinité de détails assez longs dont on ne pouvait s'occuper qu'après le prononcé du jugement, joint à cela les autres circonstances que les écrivains sacrés nous font connaître, il est incontestable qu'il devait être près de midi lorsque le vrai serpent de prudence se montra sur le nouvel arbre de vie aux yeux d'Israël spirituel, comme seul capable de garantir de la mort éternelle ceux qui fixent sur lui un regard d'adoration et d'espérance.

D'un autre côté il étoit nécessaire que l'exécution matérielle

de l'arrêt capital, la suspension, fut terminée à midi ; car avec la septième heure on entrait en fête, ainsi que nous le voyons dans tout le chapitre *Peçahh-schéni* du talmud traité *Peçahhim*, et pendant les fêtes il n'était pas permis de mettre à mort les criminels. Voyez le talmud traité *Sanhédrin* fol. 35. recto. *Non in die festo*, dirent les princes des prêtres, *ne forte tumultus feret in populo* ( S. Matth. xxv. 5. et S. Marc xiv. 2 qui répète les mêmes expressions . ) Ceci nous montre clairement l'intention de ces paroles de Saint Jean. *Erat autem parasceve paschae hora quasi sexta*, c'est à dire : " Or ce fut le jour d'avant pâque, et la sixième heure où commençait la fête était proche, „ Le sens de la particule grecque *ὡσεί* a, selon les circonstances, plus ou moins d'extension : ainsi dès la troisième heure on pouvait dire très-naturellement, eu égard à ce qui restait à faire avant midi en cas de condamnation, que *la sixième heure était proche* .

Cette explication est confirmée par le témoignage des anciens dont je citerai, comme preuve, les passages suivants de la lettre de S. Ignace aux Tralliens et des constitutions Apostoliques, ainsi que la paraphrase de Nonnus :

Τῇ ἐν παρασκευῇ, τρίτῃ ὥρᾳ, ἀπόφασιν ἰδέξατο παρὰ τῷ πιλάτῃ . . .

Ἐκτῇ ὥρᾳ ἐσαυρώθη, ἐνάτῃ ἀπέπνυε . S. Ign. aux Tralliens, ep. 5.

“ La veille de la fête, à la troisième heure, il entendit prononcer son jugement par Pilate . . . A la sixième heure il fut mis en croix, à la neuvième il rendit l'esprit . ,

Δῆμοι δὲ παραλαβόντες τὸν τῆς δόξης κύριον, ζύλω προσήλωσαν ἐκτῇ μὲν ὥρᾳ σαυρώσαντες αὐτὸν, τρίτῃ δὲ ὥρᾳ τὴν ἀπόφασιν δεξάμενοι τὴν περὶ αὐτοῦ B. Clem. Const. Apost. l. M. C. 14. ( Apud Cöt. t. 1. p. 321. )



Εὐχας ἐπιτέλειτε . . . τρίτη ( ὥρα ) . . . ὅτι ἀπό-  
φασιν ἐν αὐτῇ ὑπο πιλάτου ἔλαβεν ὁ Κύριος ἑκτῇ ἡ, ὅτι  
ἐν αὐτῇ ἰσαυρώθη . Ibid. l. VIII. C. 34. ( Apud  
Cot. t. 1. p. 420. )

“ Les bourreaux s'emparant du Seigneur de la gloire  
le clouèrent sur la croix . A la sixième heure ils le crucifiè-  
rent , à la troisième heure ils reçurent la sentence qui le  
concernait . ,”

“ Priez . . . à la troisième heure , car c'est le moment  
où le Seigneur s'entendit condamner par Pilate ; à la sixième  
heure , car c'est celle où il fut mis en croix . ,”

ἢ ἡ τιταινομένη τρίτῃ θανατηφόρος ἄρη .  
καὶ πιλάτῳ ταχυργὸς ἐπ' εὐλαϊῆς θοῶκα  
ἑβραίοις ἐβόησεν , ἴδε σχέδον ἰσάται ἀνὴρ .  
καίραν ὑμείων .

“ La fatale troisième heure était déjà fort avancée . Pi-  
late sans perdre du temps , assis sur un siège solide de pier-  
res , cria aux hébreux : Voyez cet homme ici près , c'est  
votre souverain . ,”

En me recommandant à vos efficaces prières je suis avec  
une inaltérable amitié .

Mon très-cher et pieux ami ,

Votre très-humble et très-obéissant  
serviteur

F. L. B. DRACK.

Du couvent des SS. Apôtres . . .  
ce 2 Décembre 1830.

AU MÊME

Mon très-cher ami,

La bonté avec laquelle vous avez accueilli ma lettre relative au désaccord apparent des Saints Evangélistes pour ce qui regarde l'heure du crucifiement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, m'enhardit à vous adresser encore la présente. Elle a pour objet de vous faire part que grâce à Dieu je suis parvenu à retrouver la véritable inscription hébraïque du titre de la sainte croix, titre que j'ai examiné par ordre de l'illustre et savant Cardinal qui représente Sa Sainteté, Notre Seigneur, dans le gouvernement spirituel de la ville de Rome. J'ai été deux fois assez heureux d'adorer de près cette relique précieuse sur laquelle il me semblait voir encore briller l'éclat de la splendeur qu'au Calvaire répandait sur elle, pendant trois heures, la divine tête du plus beau des enfants d'Eve, notre soleil de justice.

Cette inscription qui occupe la première ligne des trois langues, a souffert de l'injure du temps beaucoup plus que le grec et le latin. Il ne nous reste des lettres qui le composaient que des traits informes; mais ces traits sont encore suffisamment dessinés pour nous guider dans la recherche des mots entiers, et du caractère dont s'est servi l'écrivain de l'inscription. Hâtons-nous, mon très-cher ami, de recueillir ces restes du titre hébreu, et de les porter à la connaissance des fidèles adorateurs de la croix, le vrai arbre de vie; car le temps n'est pas éloigné où ces faibles traces auront entièrement disparu de la tablette sacrée.

Je commencerai par mettre sous vos yeux les traits que j'ai copiés du titre hébreu de la sainte croix, je dirais presque calqué dessus, et les mots que j'en ai formés. J'entrerai ensuite dans quelques détails concernant l'écriture et la langue de ce titre.

Voici donc la copie bien exacte de la première ligne du morceau qui nous reste du vrai titre de la sainte croix . (a)

La première fois qu'amené dans la chapelle de la basilique de Sainte Croix de Jérusalem , par l'Eminentissime Cardinal Cappellari , j'aperçus ces débris de lettres , je déclarai à l'éruudit Prince de l'Eglise Romaine, digne à tant de titres des hautes fonctions de Préfet de la Propagande, que j'y reconnaissais l'écriture vulgaire et profane de notre nation vers la fin du second temple, les caractères qui nous ont été conservés sur les médailles des Machabées ; en un mot l'écriture numismatique . En calculant l'espace vide qui sépare les traits de la sainte tablette , je jugeai à l'instant que le titre hébreu devait être en syriaque ; non en syriaque classique, mais en syriaque corrompu tel qu'il se parlait à Jérusalem lorsque le Fils de Dieu conversait parmi nos pères , et tel que l'écrivaient encore les rabbins des premiers siècles après la dispersion définitive du peuple d'Israël . Toutefois pour ne rien précipiter dans une matière d'une si grave importance , j'ai médité sur cet objet près de deux mois avant de publier mon opinion ; et je puis dire que maintenant mes premières conjectures se sont converties dans mon esprit en certitude . Je ne crains plus d'affirmer avec assurance que les traits qui figurent sur ce qui nous reste à Rome de la tablette du titre (1), appartiennent aux mots suivants : (b)

Exprimés en caractères sacrés ou lettres carrées , ces mots font : יֵשׁוּעַ נָצְרִי מֶלֶךְ (Yeshuang notari melè )

Ce qui fait voir que le texte dans son intégrité portait cette phrase : יֵשׁוּעַ נָצְרִי מֶלֶךְ הַיְהוּדָיִם (Yeshuang notari melèhh Yehudaya)

Jesus  
Nazareus  
Rex  
Judeorum

(a) Voyez la planche n. 1.  
(b) Voyez la planche n. 2.

En syriaque pur il eût fallu :

ܡܡܘܫܐ ܢܘܫܐ ܡܠܟܐ ܘܡܘܫܐ ( Yeschub nosroyo mal-co dihudoyè )

Ce qui figuré en caractères carrés est :

ישוע נצריא מלכא דיהודיא

La troisième lettre de notre titre, de droite à gauche, pouvait être encore celle-ci (c), ou celle-ci (d), ou bien celle-ci (e). Chacune de ces lettres qui sont le ܣ de l'écriture carrée, correspondrait parfaitement au troisième des traits encore marqués. Par le même motif la cinquième lettre pouvoit être (f) ou (g); la huitième (h). Toutefois, pour ce qui est de la dernière, je suis plus porté en faveur de la figure que j'ai adoptée, car dans les médailles je l'ai toujours trouvée employée comme lettre finale; ainsi qu'on peut le voir dans ce mot (i) ( en écriture carrée ܘܥܝ ) *demi*.

La neuvième lettre pouvoit être aussi (k), et la dixième (l).

Ce que j'ai dit jusqu'ici relativement aux paroles du titre est confirmé par la lettre que Léonard de Sarzane a écrite à Jacques de Volterre en date de 4. Février 1492. : *Leonardus Sarzanensis Jacobo Volaterrano*. Ce savant avait vu lui-même le titre retrouvé à cette époque dans un pan de muraille de ladite Basilique de Sainte Croix de Jérusalem à Rome. Sa lettre nous apprend que l'hébreu qui était alors moins méconnaissable qu'aujourd'hui, portait assez lisiblement : יהושע נצרי מלך. Ce sont là précisément les mots que j'ai reconnus dans les traits qui en restent, sauf l'orthographe du

- (c) Voyez la planche n. 3. (h) Voyez la planche n. 8.  
 (d) Voyez la planche n. 4. (i) Voyez la planche n. 11.  
 (e) Voyez la planche n. 5. (k) Voyez la planche n. 9.  
 (f) Voyez la planche n. 6. (l) Voyez la planche n. 10.  
 (g) Voyez la planche n. 7.

nom béni et adoré de *Jésus* que Léonard de Sarzane n'a certainement pas bien lu ; car le nom du Sauveur s'écrivait  $\text{ישוע}$  comme nous le voyons dans le texte syriaque de l'Evangile et dans le talmud et les autres livres anciens des rabbins qui citent sous le même nom  $\text{ישוע}$  plusieurs docteurs de leur nation . Ce n'est que dans les temps plus rapprochés des nôtres , et par un excès d'impiété , que les juifs , supprimant la dernière lettre, le  $\text{ע}$  , commencèrent , à écrire  $\text{ישו}$  , ainsi que l'avoue Rabbi Elie Hallévi dans son lexicon rabbinique intitulé *hatthischbi*, התשבי , article  $\text{ישו}$  .

La copie du titre hébreu gravée sur argent qui se conserve dans la chapelle des reliques de la même Basilique, et qui paraît fort ancienne et remonte peut-être bien près de 1492, se trouve encore conforme à mes trois mots , si ce n'est que l'auteur trompé visiblement par l'orthographe suivie dans les livres modernes des juifs, écrit  $\text{ישו}$  au lieu de  $\text{ישוע}$  . Il ignorait sûrement que  $\text{ישו}$  est, comme vous savez, dans l'intention des rabbins un blasphème abominable ; car ils en font les lettres initiales de trois termes hébreux qui signifieraient : *delectur nomen et memoria ejus* . Tout ceci me porte à penser que lors de l'invention du titre en 1492. , les deux derniers mots  $\text{מלך}$  et  $\text{נצרי}$  étaient encore assez lisibles, mais que le premier,  $\text{ישוע}$  , était déjà corrodé et défiguré par le temps ; ce qui laissait le champ libre aux conjectures .

Nous sommes aussi en droit de conclure que les caractères gravés sur le titre en argent ne sont pas ceux du vrai titre , puisque Leonard de Sarzane , écrivant les trois mots hébreux en écriture cursive des juifs du rit portugais (m), remet à un autre moment pour transcrire et envoyer à Jacques de Volterre les vrais caractères du titre . Or il lui eût été aussi facile de tracer sur le champ l'inscription hébraïque telle qu'elle est sur le titre en argent , qu'en écriture cursive qui n'en diffère presque pas . L'é-

(m) Le n. 13 de la planche représente cet alphabet .

criture originale du titre était donc dans un caractère tombé en désuétude et difficile à peindre pour un chrétien, et même pour un juif peu exercé dans la paléographie de sa langue. Telle était surtout alors la condition en Europe de l'écriture numismatique de l'hébreu, laquelle est au samaritain ce que l'écriture gothique est à notre écriture moderne. Nous verrons dans mes citations plus bas que Rabbi Moïse Nahhménides n'ayant pu déchiffrer l'inscription d'une ancienne médaille qu'il avait trouvée entre les mains des juifs d'une ville de la terre sainte, on la fit voir aux Samaritains qui la lurent sans difficulté.

Léonard de Sarzane, à ce qu'il semble, croyait que le mot מלך terminait l'inscription hébraïque, Hebraicus, dit-il, brevisque et sic se habet (n). Id est Hiesus Nazarenus Rex, Ceci est une erreur : le substantif מלך est dans l'état construit que les grammairiens hébreux appellent נסמך. Il ne signifie pas simplement *roi*, mais *roi de*. Son complément était le nom נַצְרֵי יְהוּדָא *les juifs*. Sens entier : *roi de-les juifs*, c'est-à-dire *roi des juifs*. D'ailleurs tous les écrivains anciens sont unanimes sur ce point que pour le sens l'hébreu n'était pas plus court que les deux autres langues. Outre le témoignage des saints Evangélistes nous avons encore à cet égard celui de Sozomène, d'Eusèbe, et de tant d'autres qui ont parlé de l'invention de la Croix par sainte Hélène.

Le savant Pape Benoît XIV., a donné la lettre de Léonard de Sarzane dans son ouvrage : de Servorum Dei Beati-  
ficatione et Beatorum Canonizatione, Appendix tertia ad secundam partem, lib. IV. Par une erreur typographique on y a placé מלך avant נצרי, La version latine qui y est jointe

(n) Le n. 12. de la planche représente ces trois mots hébreux en rabbinique tels qu'ils sont dans le manuscrit de Léonard de Sarzane.

fait voir au lecteur qui ne peut pas recourir à l'original (2) manuscrit, que c'est une transposition.

J'appelle les lettres carrées *caractère sacré*, car ce sont celles que les juifs anciens réservaient exclusivement à l'usage du culte religieux. Il est de fait que les juifs de l'époque où le VERBE éternel s'est fait chair, et bien long temps après, avaient, de même que la plupart des peuples de l'antiquité, deux écritures tout-à-fait différentes, l'une *sacrée*, l'autre *profane et vulgaire* ou *commune*. La première ne pouvait servir que pour les choses saintes; comme pour écrire l'exemplaire du livre de la loi qu'on lisait dans les réunions publiques (3), les *phyactères* (4), les *mezuzoth* (5); pour graver le nom ineffable tétragrammaton sur la plaque d'or que le grand Pontife portait en frontail (6), et les noms des douze tribus sur les pierres précieuses du pectoral &c. Encore de nos jours les juifs ne peuvent faire usage que de ce caractère pour leurs écritures légales; c'est-à-dire pour les écritures ayant rapport aux pratiques de leur croyance actuelle. Une des principales conditions que les rabbins exigent pour la légalité des exemplaires du pentateuque et du livre d'Esther, qui servent aux lectures publiques dans les offices de la synagogue, c'est qu'ils soient écrits en *caractère carré*. Nos juifs se conforment, pour exécuter cette écriture selon les règles, à toutes les superstitions extravagantes inventées par les fanatiques pharisiens depuis leur déplorable séparation de la vraie religion de nos ancêtres. Je dis *de nos ancêtres*, car par l'effet de la Grâce, tous deux, mon ami, nous pouvons nous approprier ces paroles de S. Paul, mon bienheureux Patron: *Hebraei sunt, et ego; Israelitae sunt, et ego; semen Abrahae sunt, et ego* (2. Cor. XI. 22.)

L'ancienne écriture profane ou vulgaire avait beaucoup de ressemblance avec le caractère samaritain, ou plutôt, pour parler plus proprement, le samaritain n'en est qu'une modification et un perfectionnement de formes. C'est l'écriture que nous voyons sur les médailles Asmonéennes

et que pour cette raison j'appelle *caractère numismatique*; car les seuls monuments qui nous en restent, ce sont les médailles qui datent de l'existence du second temple de Jérusalem. On peut dire, je le répète, que cette écriture est au samaritain tel que nous l'avons maintenant, ce que le gothique est à l'alphabet latin moderne. Rabbi *Azariah*, עזריה, dans son livre *Méor-Gnényim*, מאור עינים, fol. 171. donne l'alphabet de l'écriture profane usitée à Jérusalem depuis le retour de la captivité de Babylone, d'après deux anciens manuscrits hébreux; savoir 1. une lettre écrite de la terre sainte par un juif *digne de foi* à un Rabbi Petahhiah Ida de Spolète. 2. le journal manuscrit d'un savant rabbin, *Moïse Basula*, qui dans son voyage à la terre sainte avait copié ces lettres, qu'il appelle samaritaines, des anciennes médailles qui de son temps existoient encore en nombre dans ce pays-là. (7)

L'écriture *carrée* ou *sainte* est seule usitée aujourd'hui, parmi les juifs, dans le texte des bibles, du talmud, et en général de tous ceux de leurs ouvrages que l'on peut appeler originaux. Les lettres dont se compose cette écriture, א ב ג ד etc. sont un objet de vénération religieuse pour les juifs qui attribuent une vertu cabalistique à chacune de ces lettres en particulier, et aux différentes combinaisons qu'elles forment entre elles dans l'imagination égarée du cerveau malade de certains rabbins. Si le hasard fait tomber sous la main d'un juif une feuille écrite ou imprimée portant des caractères de la *langue sainte* mêlés à ceux de l'*impure langue latine* (8), vous savez bien, mon cher ami, qu'il la livre au feu sans miséricorde; et il faut que je répète à cette occasion ces paroles de l'échanson de Pharaon: „ Je rappelle aujourd'hui ma faute „ אה חטאי אני מזכיר היום ( Gen. XLI. 9. ) car plus d'une fois j'ai fait moi-même de ces exécutions.

Les commentaires de la bible et du talmud, ainsi que la plupart des ouvrages de cabale, de philosophie, et de prétendue morale (9), sont imprimés dans un caractère diffé-



rent, appelé rabbinique (o). C'est celui que les juifs d'Espagne ont adopté pour leurs affaires courantes, afin d'éviter le péché de profaner l'écriture carrée et sacrée, comme nous l'apprend Maïmonides dont je citerai les propres paroles tout-à-l'heure. L'écriture cursive des juifs de France, d'Allemagne et de la Pologne, n'a nul rapport avec aucun caractère imprimé (p).

Il résulte de ce que je viens d'établir que l'inscription du titre de la croix de notre Sauveur ne pouvait pas être en écriture carrée; car celle-ci était alors exclusivement réservée pour les choses sacrées. Les lettres dont l'inscription se composait, devaient donc appartenir à l'écriture profane, je veux dire qu'elles devaient être de ces caractères que nous voyons sur les médailles Asmonéennes, et qui offrent au premier aspect une identité frappante avec l'alphabet samaritain.

Mon intention n'est pas de poser ce principe afin d'arriver à la découverte de l'inscription hébraïque telle qu'elle fut tracée sur le titre, car, ainsi que je l'ai dit, il ne reste plus dans mon esprit de doute à cet égard. Mon objet est de montrer que lorsque les Saints Evangélistes nous apprennent que cette partie du titre était écrite en *hébreu* et en *lettres hébraïques* : *litteris hebraicis*, S. Luc. XXIII. 38. *Et erat scriptum hebraicè*. S. Jean. XIX. 19. il faut entendre ces expressions dans le sens propre du terme; car nous allons voir par une foule de citations que les anciens rabbins entendaient par *hébreu*, עברי, la langue devenue vulgaire parmi les juifs dans les derniers temps de leur existence nationale; qu'ils entendaient par *écriture hébraïque*, כתב עברי, l'écriture samaritaine plus ou moins diversifiée; et qu'ils distinguaient l'un et l'autre de la *langue sainte*, לשון הקודש, ou langue *aschscurith* (10), לשון אשרי,

(o) Voyez la planche n. 13.

(p) Voyez l'alphabet de cette écriture, n. 14. de la planche.

et de l'écriture carrée, כתב מרובע, ou écriture *aschschiurith* כתב אשורי. C'est donc bien à tort que des savants, et notamment des protestants, ont prétendu que les Évangélistes aussi bien que les premiers Pères de l'Église, ont confondu le syriaque avec l'hébreu et que les écrivains inspirés qualifiaient d'hébreu improprement le chaldaïque, le syriaque et la langue Jérusalémite. Bien au contraire les Évangélistes qui parlaient la langue des juifs d'alors, et les juifs eux-mêmes, entendaient par *hébreu* et par *caractères hébreux*, la langue et l'écriture vulgaire de ce temps-là.

Dans son commentaire sur la mischna du talroud, traité Yadayim, chap. 4. § 5. Rabbi Moïse Maïmonides, s'exprime en ces termes : „ L'écriture hébraïque est celle dans laquelle le peuple appelé *Al-Sm'raït* (11) écrit le pentateuque. Mais le caractère dont nous nous servons pour écrire la loi sainte, c'est l'écriture *aschschiurith*, (12)

Rabbi Obadie Bartenora, autre commentateur de la mischna accompagne le même texte de cette note :

„ L'écriture hébraïque est celle qui est venue d'au-delà du fleuve (13). Elle est encore usitée de nos jours parmi les Cuthéens (14). Les Israélites s'en servaient pour les choses profanes et pour les inscriptions des monnaies qui se frappaient sous les rois d'Israël (15) et dont il se trouve encore plusieurs entre nos mains, toutes portant ces caractères. Mais le caractère dans lequel nous écrivons nos livres modernes s'appelle écriture *aschschiurith* (16). C'est-à-dire, notre écriture carrée. „

Le même rabbi Moïse Maïmonides dit dans un autre endroit (Correspondance théologique n. 74.) :

„ Et il est défendu d'employer à un autre usage que pour les saintes écritures et ce qui s'y rapporte, le caractère *aschschiuri* dans lequel il est constant que fut donnée la loi sainte. Et jamais les Israélites n'ont manqué de se conformer soigneusement à cette règle. Quant au reste, ils se servaient du caractère *hébraïque* pour la correspondance, pour écrire les livres profanes, et pour graver les

légendes des monnaies et médailles et même des siècles saints. De là vient que les *sephardim* (17) ont adopté pour leur écriture usuelle des lettres d'une forme entièrement différente du caractère sacré (q) ; car ils ne se permettraient pas de se servir de ce dernier pour des besoins ordinaires. (18)

R. Moïse Al-Aschkar ajoute à ces mots : „ Et à la vérité chez les *Cathéens*, le livre de la loi, et les autres livres sont écrits dans cette écriture *hébraïque*. Et encore de nos jours ils soutiennent que la loi sainte a été donnée dans cette écriture, et même ils prétendent conserver à Sichem un exemplaire du pentateuque qui date des jours de Phinées fils d'Elasar. (19)

Rabbi Salomon Yarhhi me fournit également une autorité que l'écriture vulgaire et profane appelée communément par les rabbins *hébraïque* était celle des samaritains y compris toutes ses variations. Voici comment il s'exprime dans sa glose sur le talmud traité Sanhédrin fol. 21. versò :

„ L'écriture *hébraïque*, ce sont les lettres grandes comme celles que l'on trace dans les talismans et dans les *mezuzòh* (20). Cette écriture est en usage chez les *Cathéens* qui sont les *Samaritains* (21) „

Le même glossateur fait cette différence entre les écritures *aschschurith* et *hébraïque* dont il s'agit dans le talmud traité Meghilla fol. 8. versò : „ Ecriture *aschschurith*, c'est notre écriture (R. Sal. Yarhhi veut dire, l'écriture carrée des juifs modernes) *Ecriture hébraïque*, c'est l'écriture des *transriverains* (22). Et dans le traité de Sanhédrin ( fol. 21 versò ) le talmud l'appelle *écriture Libyenne* (23) „

A l'occasion de ce même passage du talmud, R. Jacob dans son livre *En-Yisraël* fait la remarque suivante :

„ Tout homme de bon sens et d'un jugement droit,

(17) Voyez la planche n. 13.

doit adopter le sentiment que l'intention du talmud , lorsqu'il déclare ( traité Sanhédrin fol. 21. verso ) que *la loi sainte fut donnée d'abord à Israël en écriture hébraïque* , est de parler uniquement du caractère employé pour écrire l'exemplaire du livre de la loi , que chaque individu d'Israël était tenu de copier pour ses lectures particulières. Et Dieu nous préserve de penser que ceci puisse également s'appliquer à l'écriture des tables de la loi et du pentateuque , déposés dans l'arche sainte ; car nos docteurs s'accordent à dire qu'ils étaient écrits en caractère *aschschuri* dont les lettres par la perfection de leur forme , et par les vertus que le Très-Haut, béni soit-il , y a attachées , indiquent des mystères élevés . S'il y a du dissentiment entre les docteurs de la *mischna* quant à la faculté de se servir d'un caractère profane , cela ne saurait être que par rapport au pentateuque et autres livres que les particuliers copiaient pour leur usage personnel . Ainsi quand *Mar-Zutra* affirme que *la loi sainte a été d'abord donnée* , EN ÉCRITURE HÉBRAÏQUE , il veut dire qu'il était loisible à tout Israélite de l'écrire en *caractères hébreux* ; toutefois il était plus louable , même alors , de l'écrire en lettres *aschschurith* , puisque les tables de la loi et le pentateuque déposés dans l'arche sainte étaient en cette dernière écriture , ,

„ Et ces paroles de *Mar-Zutra* : *Et dans les jours d'Édras la loi leur fut donnée une seconde fois mais en écriture aschschurith* , veulent dire : qu'il fut enjoint par ordre d'Édras à tous les individus de la nation de se servir uniquement du caractère *aschschuri* pour copier le livre de la loi „ (24)

L'antiquité du caractère *aschschuri* est également confirmée par Rabbi *Ghedalia* dans son livre *chaîne de la tradition* , שלשלת הקבלה page 89. recto . Il ne diffère de Rabbi *Jacob* qu'en regardant comme une *permission* ce que celui-ci qualifie d'*injonction*: point de controverse entièrement étranger à ce dont nous nous occupons maintenant . Voici , au

★

reste, les propres paroles de Rabbi *G hedalia* : „ La loi sainte fut donnée dans l'écriture appelée *aschschurith* dont nous nous servons maintenant pour écrire le pentateuque. La forme de ces lettres se conservait parmi les principaux d'Israël, de la même manière que la loi orale; car le commun du peuple ne se servait que des lettres hébraïques. Mais lorsque vint Esdras et permit à tout le monde d'écrire le pentateuque, afin qu'Israël n'oublât pas la loi sainte, il permit en même temps à tous de l'écrire avec les mêmes formes de lettres dans lesquelles était tracée cette loi quand elle fut donnée à Israël „ (25)

Mais la preuve la plus forte que le caractère carré était la seule écriture sacrée admise pour copier le pentateuque, et non le caractère samaritain, c'est le témoignage sorti de la bouche adorable de la VÉRITÉ éternelle. N. S. Jésus-Christ nous apprend que dans la loi sainte le *iota* était de son temps la plus petite des lettres : *IOTA unum, aut unus apex non praeteribit à lege* (Matth. V. 18.). Or ceci n'est vrai que de l'écriture carrée dans laquelle cette lettre est véritablement la plus petite de l'alphabet. La voici  $\gamma$ . Dans l'écriture samaritaine il s'en faut de beaucoup qu'elle soit la plus petite. Elle a cette forme  $\pi$ , et est le double du *schin*  $\aleph$ .

Je reviens aux preuves que je tire des rabbins relativement à ce qu'il faut entendre par écriture *hébraïque*.

On lit à la fin du commentaire de R. Moïse Nahménides : „ Le Seigneur m'a béni jusqu'ici, car j'ai été assez heureux de parvenir à *Accu*, ville de la terre sainte, et j'y ai trouvé entre les mains des vieillards du pays une monnaie d'argent parfaitement gravée. Elle portait d'un côté comme un bâton fleuri, et au revers elle représentait une espèce de calice. De part et d'autre des légendes très-lisibles. On fit voir cette écriture aux Cuthéens (26) qui la lurent sur le champ; car c'était l'écriture *hébraïque* qui avait été conservée par les Cuthéens, ainsi qu'il est rappor-

été au talmud, traité Sanhédrin. Ils lurent donc d'un côté : *sicle des sicles*, et au revers : *Jérusalem la sainte*. Ils disent (27) que les deux figures sont, l'une la verge d'Aaron entourée de ses fleurs et de ses amandes, l'autre le vase de manne,, (28).

Il est à remarquer dans ce que rapporte le rabbin, que bien que les deux inscriptions fussent en langue sainte :

ירושלים הקדשה, et שקל השקלים, Moïse Nahhménides, ni aucun autre juif, ne put les lire parcequ'elles étaient écrites en caractère samaritain, ou quelque chose d'approchant, puisque les samaritains les lurent sur le champ ; et que le rabbin appelle cette écriture *écriture hébraïque*

Il faut aussi faire attention que cette monnaie n'avait pu être frappée que par les juifs ; car pour les samaritains il est connu que Jérusalem n'était pas leur ville sainte.

Rabbi Joseph Albo dans son ouvrage *Ikkarim* עקריות, livre 3 chap. 4., déduit pareillement du texte du talmud que le caractère des livres des juifs modernes n'est pas *l'écriture hébraïque*. „ A cet égard, dit-il, il ne peut pas y avoir de doute „ (29).

Ces autorités auxquelles j'en ajouterais un grand nombre d'autres, si je ne craignais de fatiguer votre attention, Mon bon et pieux ami, prouvent jusqu'à l'évidence que les rabbins, non plus que les écrivains inspirés du Nouveau-Testament ne confondaient pas *l'écriture hébraïque* avec *l'écriture de la langue sainte*. Cette vérité ressortira encore des passages des rabbins que je rapporterai plus bas en traitant de la langue parlée à Jérusalem dans les derniers temps du second temple.

Mais ce ne sont pas les seuls rabbins qui nous fournissent des preuves de cette double écriture, l'une sacrée et l'autre profane, les écrivains étrangers à la nation juive confirment également ce fait.

Avant de parler des Pères de l'Eglise je rapporterai un passage fort remarquable de Pline l'ancien. Le naturaliste latin assigne une haute antiquité à notre écriture *aschschu-*

*rith* : car l'adjectif latin *assyrius* répond exactement à l'hébreu אַשּׁוּרִי. Voici les propres paroles de Pline , ( N. H. lib. VII. C. 53. ) : „ Litteras semper arbitror ASSYRIAS fuisse „

S. Irénée affirme que les *anciennes et premières lettres des juifs* sont celles qui forment leur écriture *sacrée* ou *sacerdotale* : „ Ipsae enim , dit-il livre 2. , chap. 24. Cont. Haeres. , ipsae enim *antiquae et primae* hebraeorum litterae et *sacerdotales* nuncupatae . „

C'est à cela qu'il faut aussi rapporter ces paroles de S. Augustin ( Contra Faustum l. XIX. C. 26. ) : „ Praesertim quia ut perhibent apud hebraeos scribere literas hebraeas nulli fas erat uisi scribis solis „

Tout le monde connaît ces paroles de S. Jérôme dans sa préface sur les livres de Samuel et des Rois : „ Certumque est Esdras scribam , legisque doctorem , post captam Jerosolimam , et instaurationem Templi sub Zorobabel , alias literas reperisse , quibus nunc utimur : quum ad illud usque tempus iidem Samaritanorum et Hebraeorum characteres fuerint „

Il faut bien prendre garde de prêter au saint Docteur un sens qui n'était certainement pas dans son intention . S. Jérôme qui recherchait avec tant de soin tout ce qui avait rapport aux traditions de la synagogue connaissait le sentiment des rabbins qui pensent que l'écriture carrée est appelée *aschschurith* , אַשּׁוּרִית , parceque les juifs l'avaient apportée d'Assyrie pays appelé en hébreu *aschschur* אַשּׁוּר . Or comment concilier ceci avec le fait matériellement prouvé de l'antériorité de l'écriture carrée , et avec l'opinion générale des rabbins que le décalogue et le pentateuque furent donnés à Israël en *caractère carré* ? Cette difficulté ne pouvait pas arrêter long-temps le Saint qui n'ignorait pas que les rabbins enseignent qu'Esdras au retour de Babylone a ordonné que les juifs seuls se serviraient de l'écriture carrée , pour copier les livres saints , tandis qu'auparavant juifs et *cathéens* se servaient indistinctement de l'écriture

ture carrée et de l'écriture samaritaine. Voyez plus haut, page 251. et seqq., les passages du commentaire de Maïmonides, du livre *En Yisraël* et de la *chaîne de la tradition*, et plus loin, page 265. et seqq., un autre passage du talmud, traité Sanhédrin. Saint Jérôme savait trop bien l'hébreu pour ne pas voir qu'à cette tradition se rapportent ces paroles du talmud : קלעו מן אשור עמהם מן אשור, *l'écriture carrée est venue avec eux d'Assyrie* „ C'est-à-dire : le droit exclusif de se servir de l'écriture carrée n'a commencé pour eux qu'à leur retour de la captivité de Babylone. S. Jérôme dans sa préface répète cette assertion et, notez bien, exactement dans le même sens. Car il est certain que S. Jérôme regardait l'écriture carrée comme *fort ancienne*, puisqu'il ajoute immédiatement : „ Et nomen Domini tetragrammaton in quibusdam graecis voluminibus usque hodiè ANTIQUIS expressum literis invenimus „ Ceci a trait visiblement à ce que le saint et savant Docteur écrit à Marcelle ( Epist. XXV. de decem nominibus Dei ) : „ Nonnum ( sc. nomen „ Dei ) τετραγράμμου, quod ἀνεφώνητον id est ineffabile „ putaverunt, quod his literis scribitur, Jod, He, Vav, „ He. Quod quidam non intelligentes propter elementorum similitudinem, quum in graecis libris repererint, „ ΠΙΠΙ legere consueverunt. „ Or le nom tétragrammaton s'écrit en caractère carré : יהוה, et en samaritain : 𐤅𐤇𐤅𐤇. Je demande maintenant à qui a des yeux, laquelle de ces deux écritures a pu donner lieu à l'erreur de lire ΠΙΠΙ dans les livres grecs ? Il s'ensuit donc que ce sont les lettres carrées que S. Jérôme regarde comme antiques : *antiquis* expressum literis. Nous venons de voir dans S. Irénée que l'*antique* et *premier* alphabet des juifs compose leur écriture sacrée. Ce qui achève de montrer l'intention de S. Jérôme, c'est ce qu'il dit dans son commentaire sur Ezéchiel IX. 4. Antiquis hebraeorum literis quibus usque hodiè utuntur samaritani, extrema, than litera, crucis habet similitudinem. Les deux écritures étaient donc également an-



tiqnes , et s'employaient concurremment , jusqu'au temps d'Esdras qui assigna exclusivement aux juifs , pour le sacré , l'écriture carrée , laissant aux Samaritains l'autre écriture (30) .

Et pourtant les *savants* se copiant à l'envi , les uns des autres , vous disent avec une assurance imperturbable , d'après l'autorité de S. Jérôme , que le samaritain est la véritable et ancienne écriture des hébreux , et que l'écriture carrée est en comparaison de celle-ci une invention presque moderne !

Je répéterai à cette occasion ce que j'ai fait remarquer tant de fois dans mes notes sur la bible ; savoir , que la connaissance de l'hébreu est indispensable pour comprendre S. Jérôme dans sa version des divines écritures , et surtout où il traite directement de la langue sainte . Car il s'est tellement identifié avec l'hébreu , qu'il savait si bien , que dans ces circonstances son latin est une suite d'hébraïsmes qui donnent lieu à des méprises singulières lorsqu'on n'en connaît pas la véritable valeur .

Nous avons dit que les juifs avaient cela de commun avec la plupart des peuples de l'antiquité qu'ils possédaient une écriture spécialement consacrée au culte religieux . Nous en trouvons des témoignages formels dans les auteurs que je vais citer textuellement . L'écriture cunienne était le caractère sacré des Perses et des Mèdes , tandis que celle du Zenda servait pour l'usage ordinaire . (31)

Les Egyptiens avaient leur écriture sacrée , de même que les Ethiopiens et les Grecs .

Diodore de Sicile , bibl. hist. liv. 1. page 91. édit. d'Amsterd. 1746:

„ Les prêtres Egyptiens montrent à la jeunesse deux  
 „ sortes de lettres : celles appelées sacrées , et celles qui  
 „ servent à l'usage ordinaire . „ παιδύσει δὲ τὰς υἱὰς οἱ  
 „ μὲν ἱερεῖς γράμματα διττά , τὰ τε ἱερά καὶ κοινὰ καὶ τοῖς  
 „ ἑτέροις ἔχοντα τὴν μάθησιν .

Le même, *ibid.* liv. 3. page 176:

„ Chez les Egyptiens tout le monde apprend les lettres communes, mais pour les lettres sacrées, elles ne sont connues que des prêtres. „ τὰ μὲν δημόσια προσγορευόμενα ( sc. γράμματα ) πάντας μαθητῶν, τὰ δ' ἱερὰ καλέμενα παρὰ μὲν τοῖς Αἰγυπτίοις μόνως γινώσκουσιν τῶν ἱερῶν.

S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* liv. 5. ( p. 555. édit. de Paris 1629. ) reconnaît chez les Egyptiens trois sortes d'écritures ; savoir, l'*épistolaire*, c. à d. l'écriture commune, la *sacerdotale* à l'usage des écrivains sacrés, et enfin l'*hieroglyphique*.

τὴν ἐπιστολογραφικὴν καλουμένην· δευτέραν δὲ, τὴν ἱερατικὴν, ἣ χρῶνται οἱ ἱεραγραμματοῖς. ὑψίστην δὲ καὶ τελευταίαν, ταῖς ἱερογλυφικὴν.

Héliodore ( *Aethiopic.* lib. 4, page 174. édit. de Paris 1619. in 8. ) fait mention d'une écriture éthiopienne dont les caractères n'appartenaient pas à l'alphabet commun, mais à l'*alphabet royal qui répondait à l'écriture sacrée des Egyptiens*.

ταίναν γραμμασίαν Αἰθιοπικοῖς, ἢ δημοτικοῖς, ἀλλὰ Βασιλικοῖς ἐστιγμένην, ἃ δὲ τοῖς Αἰγυπτίων ἱερατικοῖς καλουμένοις ὁμοίονται.

Théodoret, question 40. sur la Genèse, parle de l'écriture sacrée, ou sacerdotale, des grecs dont ils faisaient usage dans leurs temples. ὡσπερ γὰρ ἐν τοῖς ἑλληνικοῖς ναοῖς ἴδιοι τινὲς ἔσαν χαρακτῆρες γραμμάτων, ὅς ἱερατικὸς προσσηόρευον.

J'aborde maintenant le point si important de la langue que parlaient les juifs de la terre sainte du temps où N. S. Jésus-Christ vint annoncer le *royaume des cieux*, et ce que les rabbins des premiers siècles du christianisme, ainsi que les écrivains inspirés du Nouveau-Testament, entendaient par *langue hébraïque*.

Et d'abord je dois vous rappeler que dans la nation juive où nous avons pris naissance et au milieu de laquelle nous avons été élevés, et instruits dans les sciences

théologiques de la synagogue, dans la nation juive, dis-je, c'est une tradition constante et antique qui n'a jamais rencontré de contradicteurs, que les juifs des temps où nous plaçons l'avènement de Jésus-Christ, parlaient le chaldaique corrompu et mélangé de plusieurs autres langues, cet idiome que l'on pourrait appeler chaldéo-syriaco-jérusalémite. En effet tous les écrits, tous les monuments, qui datent de cette époque sont rédigés dans ce jargon détestable. Tels sont

1. Les talmuds dits de Jérusalem et de Babylone  
תלמוד בבלי et תלמוד ירושלמי.
2. Le fameux livre *Zohar*, ספר הזוהר.
3. Le *médrasch-rabba*, מדרש רבא et autres *médraschim* (32).
4. Le formulaire des actes publics et notariés, recueil connu sous le titre *nahhalath-schibgnâ*, נחלת שבעה, ou *thikkun-haschschetaroth*, תקון השטרות.
5. Plusieurs prières qui se récitent encore dans l'office de la synagogue, et à la commémoration de la soirée de pâque; comme, pour en citer quelques exemples: le *Kaddisch* (קדיש), le *yekum-purkan* (יקום פורקן), *Halahma gnania* (הא להמא עניא), *Gnerub-thabschilin* (עירוב תבשילין), *hhad-gadia* (חד גדיא).
6. Une partie de cette classe de prières appelées *selihhoth* סליחות.

7. Plusieurs hymnes à la louange de Dieu; comme, le *Akdamuth* אקדמות, qui se chante à l'office du matin de la pentecôte; le *ya-ribbon-gnolmaya*, יה רבון עלמיה.

Il faut aussi ranger dans cette classe toutes ces paraphrases qui ont été faites du texte original de la bible, et qu'on lisait dans les assemblées publiques après la lecture de la loi et des prophètes, pour l'intelligence du commun du peuple qui n'entendait plus l'hébreu; de même que dans l'Eglise après la lecture de l'Évangile on en explique le contenu aux fidèles en langue vulgaire.

Le texte original de Tobie, de Judith et du premier

livre des Machabées était également en jérusalémite parce que les événements qui en sont le sujet, étant arrivés après le retour de Babylone, l'écrivain a adopté la langue vulgaire pour se faire lire de tout le peuple. A cet égard, outre le témoignage de la synagogue, nous avons celui de l'infatigable et savant S. Jérôme qui pour traduire ces livres, ou du moins Tobie, du chaldaïque en latin, eut recours à quelqu'un qui put lui rendre le texte en hébreu. Or si le texte eût été en chaldéen pur et non dans le jargon de Jérusalem, le saint Docteur qui possédait si bien la langue sacrée l'eût entendu sans intermédiaire, tant ces deux langues ont de ressemblance.

Je vous supplie de consulter, sur ces différents monuments en langue jérusalémite, les *thocephoth* sur le traité *Berahoth* chap. 1. et sur le traité *Schabbath* fol. 115. verso.

Nous avons de plus dans la même langue un grand nombre de proverbes populaires et d'axiomes des rabbins de l'époque dont nous parlons. Il y en a qui datent de plus de cent ans avant la ruine du second temple. Drusius en a fait un recueil qui a été inséré dans le tome VIII. des *Critici Sacri*, édition d'Amsterdam.

Si tous les livres, les proverbes populaires, les axiomes des savants, et surtout les paraphrases et les prières publiques, &c., si tous ces monuments religieusement conservés dans la synagogue, sont en syro-jérusalémite et n'offrent aucun vestige de quelque autre langue, je laisse à qui-conque a une bonne judiciaire à en déduire la conséquence.

J'espère qu'il ne viendra à la pensée de personne de m'opposer Philon et Josèphe qui ont écrit en grec. Car pour le premier il n'était pas de Jérusalem et *hebraeus de hebraeis*, pour me servir des paroles de S. Paul, Né et élevé à Alexandrie, il écrivait pour ses compatriotes juifs hellénistes. Quant à Josèphe son but était plus de se faire lire des romains que des juifs. Ce lâche flatteur du pouvoir au lieu de revendiquer pour sa nation et la nôtre l'honneur d'avoir donné un Rédempteur au monde, attribue, par la plus

basse adulation, à l'empereur payen de Rome la qualité de Messie ! La synagogue ne reconnaît ni l'un ni l'autre de ces écrivains .

Au surplus Josèphe lui-même me fournit des preuves en faveur de mon sentiment ; car en parlant des ornements des prêtres il consigne dans son ouvrage les noms dont on les désignait de son temps . Or ces noms qui appartiennent au syriaque rabbinique n'étaient plus ceux que nous voyons dans l'hébreu pur du Lévitique . Je vais en citer quelques exemples .

Tome premier , page 164. , édit. d'Haverc. τὸν ἐσθῆνιν λέγον καλῶσιν . אנשן , en hébreu pur שן .

Page 138. εἰς χαναίας καλῶσι . כהניא , en hébreu pur כזניא .

Page 139. χεθώνη μὲν καλεῖται , כתונא ; en hébreu pur כתונא .

Page 140. εἰμίαν αὐτὴν καλεῖμεν . המיא en hébreu pur חמיא .

Page 141. καλεῖται μὲν μασσαεμφθῆς κτηνιστῆς en hébreu pur מצנכא .

Page 143. τὸν λεγόμενον ἐφῶδην . נדפא en hébreu pur נדפא .

Josèphe lui-même prend soin de nous avertir que depuis la captivité de Babylone la langue vulgaire du peuple juif n'était plus l'hébreu pur de Moïse, mais bien un idiome chaldéen . En parlant de la ceinture du sacrificeur , il dit : „ Moïse l'appelle *Abanèth* ( אבנח ), mais „ nous selon la langue que nous avons apprise en *Babylone* , nous l'appelons *hémian* ( המיא ) . „ Μαῦσῆς μὲν εἰς ἀβανὶθ αὐτὴν ἐκάλεσεν . ἡμεῖς δὲ , παρὰ βαβυλωνίων μεταθροῦτες , εἰμίαν (33) καλεῖμεν .

Cet idiome tout informe et barbare qu'il est , a été sanctifié par la divine bouche qui annonça la parole de la vie d'abord aux brebis de la maison d'Israël qui se perdaient Ad oves quae perierunt domus Israël, Les Evangelistes ont conservé en six endroits les propres paroles syro-jé-

rusalémite de Notre Sauveur qui s'exprimait habituellement dans l'idiome de la nation qu'il était venu appeler la première et à laquelle il appartenait par son adorable humanité. Le Nouveau-Testament a conservé de plus les noms syro-jérusalémite de plusieurs lieux de la Judée, et quelquefois les propres expressions des premiers disciples de Jésus-Christ, juifs eux-mêmes.

Toutes ces preuves prises ensemble établissent évidemment que la langue des juifs d'alors était ce syriaque corrompu lequel après avoir subi encore quelques faibles modifications s'est enfin fixé, étant devenu notre rabbinique tel qu'il existe depuis quatorze siècles, et que probablement les siècles à venir ne verrons pas varier plus que le latin et le grec.

Il est donc incontestable que la langue de la Judée sur la fin du second temple était le dialecte que j'ai signalé plus haut. Mais quelques savants doués d'un esprit conciliateur veulent que les juifs parlassent alors indifféremment le syriaque et le grec. Ils se fondent sur ce que dans le Nouveau testament nous trouvons souvent la signification grecque à côté du nom propre syriaque; et sur ce que l'Évangile ne nous dit pas que Pilate, qui n'était guères disposé à se mettre sur les bancs pour apprendre l'hébreu, se soit servi d'un interprète pour parler aux juifs de Jérusalem, qui demandaient la mort de Jésus-Christ. Comme si l'Évangile était obligé de nous rendre compte des plus minces particularités afin de satisfaire la curiosité des amateurs de l'antiquité. A ce compte si vous lisiez dans un journal que l'Empereur de Russie a écrit des lettres au Schah de Perse et au Grand-Turc, et que ces deux potentats lui ont répondu, vous seriez en droit de conclure ou que le Schah et le Sultan savent le russe, ou que Nicolas I possède le persan et le turc. Quant à la première raison, elle n'est pas plus concluante, et l'on peut la réfuter également par un exemple. Bien des auteurs chrétiens en citant des traités ou des chapitres du talmud, ou autres ouvrages des

rabbins , accompagnent le titre original de la traduction latine ; s'ensuit-il pour cela que le talmud soit écrit dans les deux langues ?

Ce qui achève de prouver que les juifs ne parlaient pas les deux langues, c'est cette demande, ou plutôt cette expression d'étonnement, du tribun romain à S. Paul qui était connu pour être un homme instruit : GRAECE NOSTI ? ( Actes XXI. 27. ) . Et lorsque le Saint Apôtre obtient la permission de haranguer le peuple de Jérusalem, en quelle langue s'exprime-t-il ? En jérusalémita ! „ Paulus stans „ in gradibus annuit manu ad plebem, et magno silentio „ facto allocutus est LINGUA HEBRAEA, dicens „ ( Ibid. v. 40. ) . Et qu'on ne m'objecte pas ce qui est dit dans le v. 2. du chapitre suivant : „ Cum audissent autem „ tamquam *hebraea lingua* loqueretur ad illos, magis praesertim „ stiterunt silentium „ Car ceci veut dire, non qu'il ait pu parler à la multitude en une autre langue, mais que le peuple reconnut qu'il était juif par son accent naturel et par sa facilité à s'énoncer dans la langue nationale. Un étranger a beau parler la langue du pays le peuple reconnaitra toujours qu'il est étranger.

Dans une autre circonstance, lorsque S. Paul rend compte à Agrippa de sa conversion miraculeuse, il s'exprime en ces termes : „ Audivi vocem loquentem mihi *hebraica lingua* : Saule, Saule, quid me persequeris ? „ ( Ibid. XXVI. 14. ) Il faut remarquer ici qu'Agrippa, le jeune, avait été élevé à la cour de l'Empereur romain, et devait être peu familiarisé avec la langue jérusalémita. Saint Paul obligé de lui adresser la parole en grec, a soin de lui dire que Jésus-Christ l'avait apostrophé *en sa propre langue*.

Que dans ces deux passages des *Actes*, ainsi qu'en plusieurs endroits du Nouveau-Testament, *lingua hebraea* signifie le syriaque corrompu qui se parlait alors à Jérusalem, c'est une opinion que j'ai déjà émise plus haut, et

que je vais justifier par des citations qui sont formelles à cet égard.

Talmud, traité Sanhédrin fol. 21, verso 1), Mar-Zutra a dit, et selon d'autres Mar-Hukba : la loi fut d'abord née d'abord à Israël en écriture hébraïque et en langue sainte ; puis dans les jours d'Esdras elle leur fut donnée en écriture *aschschurith* et en langue *araméenne* ; mais ils adoptèrent pour la nation l'écriture *aschschadith* et la langue sainte, laissant aux simples l'écriture hébraïque et la langue araméenne. (34)

Par langue araméenne, du substantif *Aram*, אַרָמִי, nom propre de pays, les rabbins entendent non seulement le chaldaïque par que les hébreux avaient appris à Babylone, mais aussi toutes les langues qui ont de l'affinité avec la langue sainte, et en particulier le jargon jérusalémite.

*Laissons aux simples* . . . Dans le texte il y a אֲדוּמִים הֵדְיוֹת, *hédiototh*, dont le singulier אֲדוּמִי *Hédiot* est visiblement le grec *ἡδύοτος*. Les rabbins se servent généralement de ce terme dans le sens de *homme du commun*, de la classe ordinaire du peuple, *homme peu ou nullement instruit*. Toutefois la glose du talmud veut en donner ici une autre définition : „Quels sont ces *hédiot* ? demandent de la ghemara. A répondu Rab Hhisbi : ce sont les Gathéens. (35) Cette explication est erronée et n'est que le résultat de l'ignorance de l'auteur en fait de langue grecque. Il n'est pas rare que les rabbins postérieurs aux auteurs du simple texte du talmud, expliquent d'une manière étrange les mots grecs admis dans le rabbinique ou syro-jérusalémite. Une preuve certaine que par *les simples*, אֲדוּמִים, *ἡδύοτος*, il faut entendre le commun du peuple, c'est que nous savons qu'effectivement la nation qui ve parlait et écrivait l'idiome chaldéo-syriaque, ainsi que je l'ai fait voir.

Ces réflexions que je viens de faire sont confirmées par Rabbi Azaria dans son livre *méor-guényim* chapitre 9, page 51 recto. Après avoir rapporté le passage du talmud



qui nous occupe dans ce moment, avec la glose, il ajoute:

„ Par *simples*. קהלוסות, il faut entendre le commun du  
 „ peuple. Et bien que la *ghemara* explique ce terme par  
 „ *Cuthéens*, כוּתָאִי, il est certain que ce n'est pas la vérita-  
 „ ble intention de *Mar-Zutra*; car rien n'empêchait *Mar-*  
 „ *Zutra* de dire expressément *Cuthéens*. D'ailleurs nous nous  
 „ sommes déjà étendus sur les preuves qui montrent que  
 „ l'araméen était la langue usuelle des juifs d' alors. „ (36)

Rabbi Azaria pour disculper la *ghemara* de cette inadvertance, ajoute que l'intention de Rab-Hiida à qui appartient cette glose, peut être celle-ci :

„ Quoique la nation juive parlât communément l'*araméen*,  
 „ et écrivit en caractères *hébreux*, il y avait néanmoins  
 „ dans le pays des hommes distingués par leurs connais-  
 „ sances, ces qui possédaient parfaitement la langue sainte, et  
 „ savaient bien tracer les caractères sacrés, ce qui n'avait  
 „ pas lieu à l'égard des *Cuthéens* peuple sans science.  
 „ Car ceux-ci n'avaient conservé que l'écriture *hébraïque*  
 „ et la langue *araméenne*. Et les *Cuthéens* sont les mé-  
 „ mes que les *Samaritains* ainsi qu'il résulte du *Yosiphon*  
 „ des *Romains* (37), vers la fin du chapitre dernier, livre 9, &  
 „ des *Peraké Rabbi Elizer*, chapitre 39 „ (38)

Talmud traite *Baba-Kamma* fol. 83 *recto*, et traité *Sa-  
 ta* fol. 49 *verso* :

„ Rab a dit : pourquoi parle-t-on dans le pays d'Is-  
 „ raël (39) la langue syriaque ? On devrait plutôt parler  
 „ ou la langue sainte ou la langue grecque „ (40)

Glose de Rabbi Salomon Yarhhi : „ Le grec est une lan-  
 „ gue formée, harmonieuse, tandis que le syriaque est une  
 „ langue grossière et barbare (41). Le syriaque a beaucoup de  
 „ rapport avec l'*araméen*. C'est selon moi la langue du tal-  
 „ mud de Jérusalem „ (42).

Le talmud traité *meghilla* fol. 18, et traité *Schabbat* fol.  
 115, *recto* et *verso*, énumère expressément la langue hé-  
 braïque parmi les langues profanes; c'est-à-dire, parmi les  
 langues autres que la LANGUE SAINTE, que la LAN-

GUE ASCHSCHURITH. Cette définition tirée des termes mêmes du talmud (43) suffirait seule au besoin pour prouver que l'hébreu, la langue hébraïque, dans les anciens rabbins, de même que dans le Nouveau-Testament, signifie le syro-jérusalémite.

C'est ici le lieu de faire voir tout ce qu'a de futile une objection que les protestants de tous les temps ont reproduite contre la vérité de la présence réelle de N. S. Jésus-Christ dans le très-saint sacrement d'Eucharistie. Cette objection est fondée, selon les adversaires de l'antique & invariable doctrine de l'Eglise, sur le génie de la langue que parlait le Sauveur, langue qu'ils supposent faussement être le syriaque pur, le syriaque classique des S. Ephrem, des Jacques d'Edesse, des Barhébreu., Or, „ disent-ils, le syriaque n'a pas plus que l'hébreu & le „ chaldaïque de terme qui exprime *figurer, représenter*. De „ là vient que l'on trouve fort souvent dans les saintes „ écritures le verbe *être* dans le sens de ces deux termes „ *figurer, représenter*. Il est d'ailleurs à remarquer, „ ajoute *Horne* qui a réchauffé cette ridicule objection „ pour la mille et unième fois, il est à remarquer, dit-il, „ que nous possédons une version complète des Evangiles „ en langue syriaque. Cette version date, si non de la fin „ du premier siècle, du moins du commencement du second „ siècle. Il est probable que l'auteur y a conservé les „ propres paroles que Notre Seigneur a prononcées dans „ cette circonstance. Ces paroles consignées dans S Mat- „ thieu XVI. 26. 28, ont été rendues mot à mot par l'é- „ crivain grec „ (44),

Je suis obligé d'avouer, mon très-cher ami, que ce raisonnement me jette dans un extrême embarras. Cet embarras, le voici; que faut-il admirer le plus dans ces hommes qui se targuent tant de leurs connaissances dans les langues orientales, & nous parlent avec jactance de leur profonde instruction? que faut-il, dis je, admirer le plus, de leur audace, de leur ignorance ou de leur légè-

reté ? Je ne saurais me défendre du vif sentiment d'indignation que me font éprouver l'ivresse & les applaudissement qui ont accueilli l'ouvrage de Horne dans l'Angleterre hérétique.

Ah , malheureux ! que faites-vous ? Un Dieu descendu sur la terre , nous aime en Dieu ; de cet amour immense , de cet abîme de charité en comparaison duquel toutes les mers sont moins qu'une goutte , en un mot de toute la tendresse du coeur adorable de Jésus-Christ. *Cum dilexisset suos , in finem dilexit*, paroles admirables qui n'ont pu venir que sous la plume d'un écrivain inspiré , & dont aucune langue de la terre ne saurait rendre la valeur. De cet amour indicible notre Divin Rédempteur veut nous laisser le gage le plus précieux : la présence réelle de tout ce qui constitue son Etre, dans le Sacrement d'Eucharistie , l'abrégé de tous les sacrements. Et au lieu de vous prosterner , en adorant , devant ce prodige d'amour, vous le niez en vous appuyant sur de si faibles raisons ! Quoi ! vous avez l'audace de vous présenter avec vos roseaux brisés pour chasser de nos sanctuaires le Seigneur Dieu Sabaoth ? Car sur quoi vous fondez-vous ? — Parce que Jésus-Christ devait parler le syriaque. — Pourquoi devait-il parler le syriaque ? — Parce que il devait parler la langue de sa nation. — Vous ignorez donc que la langue , ou plutôt le jargon , des juifs d'alors était bien différent du syriaque véritable ? Vous dites que l'Evangile syriaque a probablement conservé les propres paroles de Jésus-Christ , & que le texte grec les rend à la lettre ? Quelle légèreté , & quelle inconséquence ! Rien de plus simple que de montrer *pièces en mains* la fausseté de votre assertion :

Jésus-Christ s'écria sur la croix en langage jérusalémite  
*Eli , Eli , lamma schabakthani* (אֵלִי אֵלִי לְמָה שָׁבַקְתָּנִי).  
 L'interprète syrien rend ces paroles selon sa propre langue :  
*il , il , lmono schbakton* (إلهي إلهي لماذا تركتني)

J. C. en guérissant un sourd et muet, dit: *Hephphatah* ( הֶפְתָּח ). Le syriaque porte: *Ethphahh* ( ܐܬܦܚܐܗ )

J. C. dit en ressuscitant la fille de Jaire: *talitha Kum* ( טַלְיָתָא קוּמִי ) Le syriaque porte: *tlitho* ( ou bien *tlitha* ) *Kum*. ( ܬܠܝܬܐ ܟܘܡܐ )

Les juifs de Jérusalem appelaient le Calvaire *golgotha* ( גֹּלְגוֹתָא ). Le syriaque interprète ce terme par *Karkaphtho*: ( ܟܪܟܦܬܘ )

Les juifs de Jérusalem donnèrent au champ du potier le nom de *Hhaket-dama* ( חֶקֶל דָּמָא ) L'interprète syrien l'appelle: *Kritho dadmo* ( ܟܪܝܬܘ ܕܐܕܡܘ )

Ces citations, que je pourrais facilement multiplier, ne montrent-elles pas clairement que la langue de J.C., et des juifs de la Judée, était bien différente du syriaque pur ?

Vous avez attaqué le dogme catholique en raisonnant, ou plutôt en déraisonnant, sur une langue qui ne doit être pour rien dans cette discussion.

Semblables aux citoyens inhospitaliers d'une ville criminelle, frappés d'aveuglement, ( Genèse XIX. ), vous ne trouvez pas l'hôte céleste qui daigne se rendre à l'ombre de notre toit „ sub umbra culminis mei,, et les efforts de votre rage s'épuisent en vain là où il n'est pas : „ Et eos, qui foris erant, percusserunt caecitate, ita ut ostium invenire non possent : „

Comme le Chevalier célèbre par ses folies, vous combattez un géant sur un terrain où il n'y a personne. Vous vous escrimez tous seuls, vous frappez l'air d'estoc et de taille. Mais là-même, au milieu de vos extravagants triomphes, un redoutable combattant fond sur vous et vous désarçonne. Un prêtre catholique, savant orientaliste, et d'un mérite réel, dans un ouvrage que recommandent un excellent

\*

jugement et une solide érudition ; (45) vous prouve que lors même que Jésus-Christ aurait parlé le syriaque pur , il eût trouvé dans cette langue une foule de termes pour dire , s'il l'avait voulu : „ ceci représente , ceci figure mon corps &c. „

Quant à la langue jérusalémite ou rabbinique , que parlait réellement N. S. Jésus-Christ , et qui nous a été conservée dans un si grand nombre d'écrits des anciens rabbins , dans laquelle seule il fallait examiner si Notre Sauveur pouvait trouver un terme pour dire *figurer* , *représenter* , elle ne manque pas d'expressions pour rendre ce sens . Les rabbins qui parlent si souvent des *figures de l'ancien-testament* , appliquées à Israël , se servent communément du substantif רָמַז , *rémez* ; de verbe רָמַז , *ramaz* , et du participe מְרַמֵּז , *merammez* . Pour ne pas recommencer une suite de citations ; permettez que je me borne à vous indiquer ces mêmes expressions dont se servent le *talmud* , les *médruschim* , et Rabbi *Salomon Farhhi* , (46) au sujet de ce qui est représenté sous la *figure* des victimes que Dieu a demandées à Abraham ( Genèse XV. ) , et sous celle des offrandes qu'apportèrent au tabernacle les chefs des tribus d'Israël ( Nombres VII. ) ainsi que sous celle des sacrifices des fêtes ( Ibid. XXVIII. particulièrement XXIX. depuis v. 12. )

Je regrette d'avoir si longtemps occupé votre attention , mon bien bon ami . L'importance des matières que j'ai eu à traiter dans cette lettre m'a entraîné au-delà des bornes que je m'étais d'abord prescrites . Toutefois il s'en faut bien que ce sujet soit épuisé : J'y reviendrai , Dieu aidant , à la première occasion .

Je suis etc.

P. L. E. DRACH .

Du couvent des SS. Apôtres

ce 31 Décembre 1830. :

## NOTES.

(1)

La forme grossière du grec et du latin de notre tableau me donne lieu de présumer que les trois inscriptions ont été tracées par la même main, probablement par un juif attaché au proconsulat pour les écritures dans l'idiome du pays. Il a écrit le grec et le latin de droite à gauche à l'instar de l'hébreu, parcequ'il considérait cette dernière langue comme le texte, et les deux autres comme des traductions faites en faveur des juifs hellénistes venus à Jérusalem pour célébrer la pâque, et des romains qui administraient la Judée. Il pouvait d'autant plus donner aux deux langues étrangères cette direction inverse, que les Grecs et les Romains étaient parfaitement habitués à l'écriture renversée et *bustrophédon* de leurs langues respectives; de sorte qu'il n'y avait aucun inconvénient à mettre exactement sous chaque mot hébreu sa double traduction en latin et en grec.

L'inscription grècque d'une statue d'Agamémnon était à rebours au rapport de Pausanias dont voici les paroles (lib. 5. C. 25 pag. 444 éd. de Leipsic in f. 1696. ): „ Entre ces huit Statues celle d'Agamémnon „ porte seule l'inscription de son nom, dont l'écriture va de *droite* „ à *gauche*. „

Τῶν δὲ ὀκτῶ ἐπὶ μόνῳ τῷ ἀγάλματι Ἀγαμέμνωνος τὸ ὄνομα ἐστὶ γεγραμμένον· γέγραπται δὲ καὶ τοῦτο ἐπὶ τὰ λαῖά ἐκ δεξιῶν.

Pour ce qui regarde l'écriture *bustrophédon* il suffit de citer le passage suivant du même historien (Ibid. C. 17. pag. 420) „ Il y a encore une autre manière d'écrire appelée par les grecs *bustrophédon*. Voici comment elle est disposée: à l'endroit même où se termine une ligne, on commence la ligne suivante. On tourne comme dans la course des chariots qui ont plusieurs tours à parcourir. „

Σχήματα δὲ ἄλλα τῶν γραμμάτων, βουστροφηδὸν καλοῦσιν Ἕλληες. τὸ δὲ ἐστὶ τοιοῦδε, ἀπὸ τοῦ πέρατος τοῦ ἔπους ἐπιστρέφει τῶν ἐπῶν τὸ δεύτερον, ὥσπερ ἐν διαύλου δρόμῳ.

Quant à l'écriture *bustrophédon* et *renversée* en latin, elle se voit fort fréquemment dans les légendes latines des médailles anciennes. Voyez au reste Ant. Augustin. in dialogis.

Ajoutons, encore une réflexion puisque l'occasion s'en présente. Le titre devait être prêt lorsque le Divin patient sortit du Prétoire pour aller effacer nos péchés, en se sacrifiant sur le Calvaire. Car ce titre ne pouvait être fixé sur l'instrument du supplice, ni porté devant le condamné, comme c'était l'usage, qu'en vertu d'une dispo-

sition formelle de la sentence , laquelle sentence devait être portée textuellement sur un registre public à ce destiné , et relater les expressions mêmes du titre. Les auteurs profanes, fournissent une foule d' exemples de condamnés qui sont allés au supplice précédés de leur titre (titulus) ou cause (ἀρτία). Ce serait faire gratuitement parade d'érudition comme certains frêlons de la littérature qui font des dissertations à coups de ciseaux , que de compiler ici toutes les citations que nous trouvons dans les commentaires, sur Suetone ( *Caligula et Domitien* ) , sur Dion Cassius Livre LIV. sur Eusèbe , hist. eccl. v. 1. et toutes celles entassées par Niquet, Bosius, Juste-Lipse , ainsi que par tous les écrivains qui se sont occupés de la Sainte Croix.

Ce qui m'intéresse davantage c'est de trouver la teneur du titre dans les monuments de la Synagogue. Or le talmud traité Sanhédrin fol. 43. recto, nous apprend que pendant la marche vers le Calvaire on proclamait devant Jésus-Christ Notre-Seigneur, la sentence de la condamnation וְהִכְרִיזוּ יוֹצֵא לִפְנֵי. Ce qui ne veut dire autre chose sinon que l'on portait devant lui la tablette qui énonçait la cause de la condamnation.

Cet endroit du talmud mérite une attention particulière en ce que nous y trouvons le contenu du titre de la sainte croix. Il y est dit que l'on proclamait devant Jésus qu'il allait à la mort parceque ,, au ,, moyen de ses sortilèges il avait cherché à séduire Israël et à le de- ,, tourner de l'obéissance: על שְׂכִישָׁף וְהִסִּית וְהִדְרִיחַ אֶת יִשְׂרָאֵל „ et ils l'ont crucifié la veille de pâque בערב פסח ותלאוהו בערב פסח. Voilà bien, à ne pas s'y tromper, le sens du titre: *Rex Iudaeorum*. C. à d. ,, Il a voulu séduire le peuple et le détourner de l'obéissance pour se ,, faire reconnaître roi d'Israël ,, . Telle était l'accusation calomnieuse des juifs contre le Messie qui était venu pour les sauver.

Admirez encore ici la mauvaise foi et la malignité des rabbins. Obligés de rendre hommage à une vérité alors incontestable parcequ'elle était trop notoire, savoir que N. S. Jésus-Christ fut condamné par Pilate comme *séditieux*, comme *criminel d'état*, ils rapportent le sens de la cause ou du titre en le déguisant sous des termes qui font allusion en même temps au vrai motif qui les a portés à demander avec acharnement la mort du Juste: celui d'avoir voulu, selon eux, substituer un culte étranger au culte établi dans le pays. Car tel peut être aussi le sens des mots מְסִית וּמְדִיחַ. Conférez même traité de Sanhédrin fol. 67. recto et suiv.

La sentence était donc déjà exécutoire dans toutes ses parties, et avait force de chose jugée: c'est - à - dire, qu'on ne pouvait plus revenir sur aucune de ses dispositions.

C'est là selon moi ce qui nous donne le véritable sens de la fameuse réponse de Pilate aux juifs: *quod scripsi scripsi*. On peut paraphraser ces paroles de la manière suivante:

„ Vous n'ignorez pas jusqu'à quel point j'ai fait violence à mes propres sentiments pour vous complaire, mais pour ce point je ne saurais faire droit à votre réclamation. Il ne dépend plus de moi de changer la moindre chose au protocole des jugements du tribunal proconsulaire, „ *Quod scripsi scripsi*.

D'ailleurs la sentence une fois prononcée seulement, il n'était plus permis de l'altérer en aucune manière, ni pour l'aggraver ni pour l'adoucir. C'est une maxime de droit reconnue par tous les jurisconsultes tant anciens que modernes.

„ Proconsulis autem tabella sententia est, quae *semel lecta* neque augeri litera una neque minui potest, sed utcumque recitata, ita provinciae instrumento profertur „ Apul. I Florid.

„ De amplianda vel minuenda poena damnatorum *post sententiam dictam*, sine principali auctoritate, nihil est statuendum „ Paul. Jur. Consult.

„ Hoc jure utimur ut judex qui semel vel pluris vel minoris condemnavit, amplius corrigere sententiam suam non posset; semel enim male vel bene officio functus est. „ Ulpian. Judex ff. de re judicata.

*Suum cuique*. Je dois déclarer avec reconnaissance que quelques unes des idées développées dans cette note m'ont été suggérées par les judicieuses observations qu'a bien voulu me communiquer S. Em. le Cardinal Zurla un des plus savants Cardinaux dont s'honore la pourpre romaine.

(2)

Je dois rendre ici des actions de grâces publiques au savant Préfet de la bibliothèque du Vatican Mgr. A. Mai, et à celui de la Minerve, pour l'empressement avec lequel ils ont mis à ma disposition tous les livres et manuscrits dont j'ai eu besoin.

(3)

L'exemplaire du livre de la loi qu'on lisait dans les réunions publiques.

Cet exemplaire lorsqu'il est confectionné conformément à toutes les minutieuses prescriptions des rabbins, s'appelle *rouleau de la loi*, ספר תורה. Tout le pentateuque est écrit avec une grande netteté sur une très-longue bande de parchemin, composée d'un grand nombre de quarrés longs cousus ensemble avec des boyaux d'un animal monde, C. à d. d'un animal dont il est permis aux juifs de manger. Le tout se roule sur deux cylindres enjolivés par les bouts. A la prise de possession d'un nouveau Pape à S. Jean de Latran, les juifs de Rome présentent au chef visible de l'Eglise, à son passage sous l'arc de Titus, un de ces rouleaux de la loi. Mais ils ont soin auparavant de le rendre profane en gâtant quelques lettres du texte : cela suffit selon eux pour ôter à cet exemplaire le caractère sacré qu'il avait.



(4)

*Phylactère* nom grec *φουλακτήρια* ( S. Matt. XXIII. 5) en hébreu rabbinique *Thephillin* תפלין, du syriaque *ܬܦܠܝܢ*. Texte syriaque de ce verset de Saint Matthieu: *ܘܢܘܩܡܝܢ ܘܢܘܩܡܝܢ ܘܢܘܩܡܝܢ* C'est un carré creux, en parchemin noirci, renfermant plusieurs passages du pentateuque écrits à la main, et avec les mêmes observances que le rouleau de la loi. Les juifs portent pendant leurs prières ces *the-phillin* attachés au front et au bras gauche par des lanières de cuir.

(5)

*Me-zuzoth* מזוזות, pluriel de *Mezuzah* מזוזה. Parchemin portant plusieurs passages du pentateuque, qui se fixe à l'un des poteaux de l'entrée de leurs portes.

(6)

C'est l'ornement du grand Pontife appelé en hébreu *tsitz*, ציץ. S. Jérôme en parle dans sa lettre à Fabiole: „Octava est lamina aurea, id est. Sis-Zaab, ציץ זהב, in qua scriptum est nomen Dei hebraicis quattuor litteris: jud, י; he, ה; vav, ו; he, ה.

(7)

והנה לפי מה שראיתי בקונטרס איש אמונות מארץ הצבו אשר כתב מידו אל הרב פתחיה ידא מספולימי וגם לפי מה שאחר כך המשכיל רבי שמואל מארלי הראה לי בקונטרס מהלך הגאון הר"ר משה באסולה

(8)

Le rabbins regardent la langue latine comme impure, plutôt que toute autre langue parceque c'est celle de la vraie Eglise de Dieu. On a toujours remarqué que les infidèles et les innombrables sectes des hérétiques, quelques tranchantes que soient les opinions qui les séparent les uns des autres, sont constamment d'accord en un point, dans leur haine commune contre le catholicisme. Quel preuve en faveur de la divine religion qui nous a été transmise d'âge en âge par les traditions de l'Eglise sous la conduite des Souverains Pontifes les quels se donnant la main forment une chaîne non interrompue depuis nos jours jusqu'à S. Pierre, qui le premier fut Vicaire de N. S. J. C.!

(9)

Il n'y a pas de morale plus pernicieuse, ni plus subversive de l'ordre social, que celle professée dans le talmud et dans les livres des rabbins. J'en ai parlé dans plusieurs de mes ouvrages et dans des articles que j'ai fait insérer dans un journal religieux de Paris. Je m'étendrai davantage sur cet objet important dans mes observations sur les déclarations fallacieuses du Sanhédrin convoqué à Paris en 1807. Le gouvernement français d'alors qui n'était pas d'humeur à souffrir la contrariété obligea les rabbins de donner les décisions qu'il voulait. Com-

me on trouve toujours dans le talmud le pour et le contre de chaque opinion, il n'était pas difficile à ces faux docteurs en Israël d'y puiser des textes accommodés aux circonstances.

(10)

*Aschschuri*, au masculin ; *aschschurith*, au féminin. Ce terme est diversement expliqué par les rabbins. Les uns le regardent comme un adjectif formé du substantif אשור, *Assyrien*. Ils pensent que c'est l'écriture adoptée par les juifs lors de leur captivité à Babylone. *Thalmud*, ולמה נקרא שמה אשורית שעלה עמה מאשור, traité *Sanhédrin* fol. 21 verso. ויקראה אשורית לפי שהביאה. *Chafne* de la tradition de R. Ghedaliah. D'autres estiment qu'*Aschschurith* signifie parfaite, excellente, à cause de la supériorité de cette écriture sur celles de toutes les autres langues par la netteté et l'élégance de ses caractères, et surtout par l'absence des ligatures qui rendent si difficile la lecture des langues qui s'écrivent avec des caractères arabes. Cette opinion a pour elle le *grand Maimonides* l'un des moins déraisonnables entre les rabbins. אשורי שהוא מאושר שבכתב לפי שאינו משתנה ולא יפול בו דמיון לעולם לפי שאותיותיו בלתי מתדמות ולפי שאינו נדבק את באת בשיטת כתיבתו ואין כזה שאר הכתיבות. *Maimonides* commentaire sur la *Mischna* 5, chap. 4, du talmud traité *Yadayim*.

(11)

*Al - Smirah* nom arabe des Samaritains السميرة. *Maimonides* a écrit en langue arabe ce commentaire ainsi qu'un grand nombre de ses ouvrages. Le version hébraïque que nous en possédons Est du rabbin Samuel Ibn-Thibbon,

(12)

וכתב העברי כתב עבר והוא כתב אשר כותבין בו התורה הם הנקראים אלסמירה והכתב הזה אשר נכתב בו אנחנו התורה הוא כתב אשורי

(13)

D'au-delà de l'Euphrate.

(14)

Cuthéens, כותים, est le nom que les rabbins donnent aux Samaritains. On lit dans le talmud de Jérusalem traité *Gnaboda-Zara*, chap. 5. fol. 24 col. 4. : „ Les Cuthéens de Césarée ont demandé à R. Abahu . . . , Et un peu plus bas : „ Il est permis de faire l'usure aux Cuthéens de Césarée. „ כותאי . . . אבהו . . . כהמא דקוסרין בעו מר אבהו . . . כותאי . . . Voyez aussi plus bas note 21 דקוסרין מותר להלוותן ברבית

(15)

Il faut entendre ici par *rois d'Israël* les rois de la dynastie asmonéenne qui régnaient à Jérusalem après avoir délivré leur nation du joug des grecs.

(16)

כתב עברי הכתב שבא מעבר הנהר והכותיים כותבים  
בו עד היום וישראל היו משתמשים באותו כתב דברי  
חול ומטבעות של כתב הנמצאים בידינו היום שהיו  
מזמן מלכי ישראל מפותחות באותו כתב אבל הכתב  
שאנו כותבים בו ספרים היום כתב אשורי הוא נקרא

(17)

Sephardim, ספרדים, Espagnols, les juifs d'Espagne. De ספרד  
l'Espagne.

(18)

ואסור לכתוב בכתב אשורי שבו נתנה תורה באמת  
אלא כתבי הקדש בלבד ומעולם לא זזו ישראל להיותם  
נשמרים מזה אמנם אגרותיהם וספרי חול וכל מה שחוקקין  
על המטבעות ושקלי הקדש הכל בכתב עברי ובעבור זה  
נהגו הספרדים צורות אחרות באותיות עד שחזר כולו כתב  
אחר כדי שיהא מותר להשתמש בו

(19)

אמנם הכותיים ס"ת שלהם וכל ספריהם כתובים באותו  
כתב עברי ועוד היום מתעצמים לומר שבאותו כתב נתנה  
תורה ושיש להם ס"ת בשכם כתוב מימות פנחס בן  
אלעזר

(20)

Voyez plus haut note 5.

(21)

כתב עברי אותיות גדולות כעין אותן שכותבין בקמיעות  
ומזוזות הנהוג אצל הכותים שהם השומרונים

(22)

*Transriverains.* Les habitants de la rive de l'Euphrate opposée à  
celle de la terre de Chanaan.

(23)

כתב אשורית הוא כתב שלנו... וכתב עברי כתב של  
בני עבר הנהר וכמס' סנהדרין מרו ליה כתב ליבנאה:

לכן זו היא דרך ישרה שיבור לו כל בעל סברה זכה וסהורה שפיל מאמר בתחלה נתנה תורה לישראל בכתב עברי שהכונה בו על כתיבת ס"ת שכל איש ישראל כותב לעצמו ורחמנא ליצלן מלחשוב שנאמר ג"כ על כתב הלוחות וס"ת שבארון כי לדברי הכל נכתבו בכתב אשורי אשר בתקון אותן אותיות ובציונם ובקשרים שהיה הקב"ה קושר להם נרמזים סודות נפלאים אולם מחלוקת הני תנאים הוא בזכירת מנהג כותבי ס"ת לעצמם ושאר כתבים דבהא ודאי פליגי . . . ולפי זה תהיה כוונת מר זוטרא באמרו בתחלה נתנה תורה לישראל בכתב עברי שנתן רשות לכל ישראל לכתבן בלשון עברי וגם בימים ההם הכותב בכתב אשורי הרי זה משובח כיון שהלוחות וס"ת שבארון היו באותו כתב חזרה ונתנה להם בימי עזרא בכתב אשורי ר"ל שנתו צווי גמור מפי עזרא שכל היחידים לא יכתבו ס"ת רק הכתב אשורי

(25)

התורה נתנה כתיבות שאנו כותבין היום בס"ת שנקרא אשורית זאת הצורה הייתה נשמרת אצל גדולי ישראל כמו התורה שבע"פ כי ההמון היו כותבין בצורת אותיות עבריות וכשבא עזרא והתיר לכתוב התורה שבכתב למען לא תשתכח תורה מישראל התיר ג"כ לכתוב צורת האותיות שנתנה בהם התורה

(26)

C. à d. aux Samaritains établis dans le pays.

(27)

Pour l'intelligence de ce bâton fleuri et du vase de manne, Conférez Nombres XVII. 8. et Exode XVI. 33.

ברכני השם עד כה שזכיתי ובאתי לעכו ומצאתי שם ביד  
זקני הארץ מטבע כסף פתוחי חותם מצדו האחד כעין  
מקל שקד ומצדו השני כעין צלוחית ובשני הצדדים כתב  
מפותח באר היטב והראו הכתב לכותיים וקראוהו מיד כי  
הוא כתב עברי אשר נשאר לכותיים כמו שזכר במס'  
סנהדרין וקראו מן הצד האחד שקל השקלים ומן הצד  
השני ירושלים הקדשה ואומרים כי הצורות מקלו של  
אדון שקדיה ופרחיה והצורה השנית צנצנת המן  
(29)

ולפי הנראה מסוגיית הגמרא ריש פ' כל כתבי הכתב  
שבידונו היום שהספרים נכתבים בו אינו כתב עברי בלא  
ספק:

(30)

Le thau n'a la forme de la croix que dans l'écriture numismatique.  
Celui du Samaritain moderne,  $\text{Ⲑ}$ , ne ressemble nullement au signe du salut.

(31)

Voyez Heeren, Ideen ueber Politik und Handel. Tome I. page  
956, 2. édition.

(32)

*Médrasch* fait au pluriel *Médraschim*.

(33)

Le  $\gamma$  d' *ἰμῖον* n'est pas la marque de l'accusatif grec, car le ter-  
me syriaque se termine auussi en *n*.

(34)

אמר מר זוטרא ואיתימא מר עוקבא בתחילה נתנה  
תורה לישראל בכתב עברי ולה"ק חזרה וניתנה להם בימי  
עזרא בכתב אשורית ולשון ארמית ביררו לחן לישראל  
כתב אשורית ולשון הקודש והניחו להדיוטות כתב עברית  
ולשון ארמית.

(35)

מאן הדיוטות א"ר חסדא כותאי

(36)

ואע"ג דמסיים בדבר סנהדרין הנו' מאן הדיוטות אמר

( 45 )

רב חסדא כותאי ודאי הוא דלאו דוקא כי לא קצרה לשונה  
של מר זוטרא מלומר כותיים באר היטב  
(37)

Les rabbins distinguent sous ce nom Joseph Flavien d' un historien  
hébreu qui s' appelle Yosiphon-ben-Gerion.

(38)

וכבר ידענו היות לשון ארמי נהוג אז בין היהודים  
כאמור . . אבל בא רב חסדא להודיע כי בין ההמונים  
מעמנו לא חסרו יחידי סגולה יודעים בטיב לשון הקדש  
זכתב הקדש מה שלא היה בכותיים עם לא חכם כי הם  
כולם קיימו וקבלו הכתב העברי הלשון הארמי לבדו והן  
הם השמרונים כנראה מן היוסיפון לרומיים ס"פ אחרון  
ס"ט ופל"ט מפרקי רבי אליעזר  
(39)

J' ai déjà fait remarquer que par *pays d' Israël*, après la captivité  
de Babylone, on entendait toute la Judée.

(40)

א"ר בא"י לשון סורסי למה או לה"ק או לשון יונית  
(41)

Yarhi parle ici évidemment du syriaque corrompu de Jérusalem.

(42)

יוני הוא לשון צח וסורסי לשון נלעג הוא . . לשון  
סורסי קרוב הוא ללשון ארמי ואומר אני שזהו לשון  
תלמוד ירושלמי

(43)

היו כתובין גיפמית מדית עברית . . גיפמית עברית

(44)

Voici les paroles mêmes de *Horne*, telles que je les ai trouvées dans  
l'ouvrage de Mr. Wiseman *Horae syriacae*, pag. 6, note 7.

They (sc. the words of institution) were spoken in syriac; in which,  
as well as in hebrew and chaldean languages, there is no word, which  
expresses to *signify*, *represent* or *denote*, Hence it is that we find

the expression *it is*, so frequently used in the sacred writings, for it represents or signifies. It is further worthy of remark, that we have a complete version of the Gospels in the syriac language, which was executed at the commencement of the second, if not at the close of the first century, and in them it is probable that we have the precise words spoken by our Lord on this occasion; Of the passage Matth. XXVI. 26. 28. the greek is a verbal translation.

(45)

Cet ouvrage est intitulé: *Horae syriacas, seu commentationes et anecdota res vel literas syriacas spectantia* (Rome 1828 chez Bourliè). Je me félicite d'avoir fait la connaissance personnelle de l'auteur, Mr. l'Abbé Wiseman, Recteur du collège anglais à Rome, dont la réputation de savant orientaliste est bien méritée sous tous les rapports. Il rendra par ses vastes connaissances de grands services à l'Eglise. Les *Horae syriacae* forment une refutation à laquelle le modeste auteur n'a sûrement pas songé: je veux dire que ce livre répond très-directement au reproche que font les hérétiques au clergé catholique de négliger les langues orientales dont la connaissance est indispensable pour ceux qui s'occupent des études bibliques.

(46)

Le commentaire de R. Sal. Yarbhi n'est qu'une compilation des explications du texte sacré, qu'il a trouvées dans le talmud et les livres des anciens rabbins.

**NIHIL OBSTAT**

**F. Antonius Franciscus Orioli Ord. Min. Conv. Censor Theol.**

**IMPRIMATUR**

**Fr. Jos. M. Velzi O. P. S. P. A. Mag.**

**IMPRIMATUR.**

***J. Patr. Constantinop. Vicesg.***



THE  
OFFICE OF THE  
SECRETARY OF THE  
TREASURY  
WASHINGTON, D. C.

2000 100 100



ROME chez { François Bourliè .  
                  { P. Merle , rue du cours , num. 348.

MILAN chez Ant. Fort. Stella et Fils .

PARIS à la librairie catholique de Bricon , rue du vieux  
          colombier.

Et chez les principaux libraires de France et d'Italie.

*Prix 1 fr. 50 cent.*







Manhattan College 1/10/39

WIDENER  
WIDENER  
APR 24 1939  
BOOK DUE  
CANCELLED

